REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-01**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

OBJET :**Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal présenté par Monsieur le Maire.

 Le règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-02**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

OBJET **: Avancement de grade : création d’un poste d’adjoint technique principal 1ère classe et modification du tableau des effectifs**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur le Maire informe que, suite à la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique, Madame Laëtitia Le Bronnec peut prétendre à un avancement de grade au grade d’adjoint technique principal 1ère classe 5ème échelon dans le cadre de la promotion interne 2023 au 1er juillet 2023.

 Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

 • la création, au 20 juillet 2023, d’un poste d’adjoint technique territorial principal 1ère classe dans le cadre de la promotion interne 2023.

 • la nomination de Madame Laëtitia LE BRONNEC au grade d’adjoint technique principal 1ère classe 5ème échelon au 20 juillet 2023.

A compter du 20 juillet 2023, le tableau des effectifs de la commune sera le suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Service | Nom – prénom  | Grade |
| ADMINISTRATIF | FOULFOIN Karine | Rédacteur principal 1ère classe |
|  | REGNIER Noëlle | Adjoint administratif principal 1ère classe |
| TECHNIQUE | DORE Pascal | Agent de maîtrise principal |
|  | NOUVEL Alexandre | Adjoint technique principal 2ème classe |
|  | CLERBOIS Benoit | Adjoint technique  |
|  | HENRY Danielle | Agent de maitrise principal |
|  | GUILLAUME Nathalie | Agent de maitrise |
|  | URVOIX Anita | Agent de maitrise principal |
|  | LE MAIRE Valérie | Adjoint technique principal 1ère classe |
|  | LE BRONNEC Laëtitia | Adjoint technique principal 1ère classe |
|  |  | Adjoint technique principal 2ème classe |
|  |  | Adjoint technique  |
| ANIMATION | FIOT Angeline | Adjoint d’animation principal 1ère classe |

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-03**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

OBJET **: Avancement de grade : modification du tableau des effectifs**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur le Maire informe que, suite à la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique, Monsieur Benoît CLERBOIS peut prétendre à un avancement de grade au grade d’adjoint technique principal 2ème classe 5ème échelon dans le cadre de la promotion interne 2023 au 1er septembre 2023.

 Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

 • la nomination de Monsieur Benoît CLERBOIS au grade d’adjoint technique principal 2ème classe 5ème échelon au 1er septembre 2023.

Ce poste est déjà créé et vacant suite à la promotion interne de Madame Laëtitia LE BRONNEC au 20 juillet 2023.

A compter du 1er septembre 2023, le tableau des effectifs de la commune sera le suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Service | Nom – prénom  | Grade |
| ADMINISTRATIF | FOULFOIN Karine | Rédacteur principal 1ère classe |
|  | REGNIER Noëlle | Adjoint administratif principal 1ère classe |
| TECHNIQUE | DORE Pascal | Agent de maîtrise principal |
|  | NOUVEL Alexandre | Adjoint technique principal 2ème classe |
|  | CLERBOIS Benoit | Adjoint technique principal 2ème classe |
|  | HENRY Danielle | Agent de maitrise principal |
|  | GUILLAUME Nathalie | Agent de maitrise |
|  | URVOIX Anita | Agent de maitrise principal |
|  | LE MAIRE Valérie | Adjoint technique principal 1ère classe |
|  | LE BRONNEC Laëtitia | Adjoint technique principal 1ère classe |
|  |  | Adjoint technique |
|  |  | Adjoint technique  |
| ANIMATION | FIOT Angeline | Adjoint d’animation principal 1ère classe |

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-04**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : Avancement de grade : ratios promus promouvables pour l’année 2023**

 **Grades d’adjoint technique principal 1ère et 2ème classe**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Monsieur le Maire informe l’assemblée que de nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d’application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) concernant le déroulement de carrière des agents territoriaux :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l’effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables », est fixé par l’assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d’avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d’emplois des agents de police.

Sous réserve de l’avis du Comité Technique Paritaire,

Le Maire propose à l’assemblée, de fixer les ratios d’avancement de grade pour la collectivité comme suit pour l’année 2023 :

**100 % POUR LE GRADE D’ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE**

**100 % POUR LE GRADE D’ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

Le Maire pourra procéder aux nominations d’avancement de grade dans la limite des ratios maximum adoptés par l’assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d’adopter les ratios ainsi proposés pour l’année 2023.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-05**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 17

OBJET**: Personnel : recrutement d’un Adjoint Technique Territorial stagiaire à compter du 1er novembre 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur le Maire informe que la commission personnel propose l’embauche de Camille LÉAUTÉ pour le poste d’Adjoint Technique Territorial stagiaire à compter du 1er novembre 2023.

 Le Maire est autorisé à effectuer le recrutement et à signer les documents se rapportant à cette embauche.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-06**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

OBJET**: Personnel : augmentation de la DHS de l’agent responsable des services restaurant scolaire et entretien des bâtiments**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur le Maire informe que le planning de Nathalie Guillaume, responsable des services restaurant scolaire et entretien des bâtiments, va être modifié à compter du 1er juillet 2023. Sa durée hebdomadaire de service passerait de 34h50 à 35h.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’appliquer cette augmentation de DHS à compter du 1er juillet 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-07**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

OBJET **: Personnel : services entretien des bâtiments et restaurant scolaire : recrutement d’un agent contractuel en CDD**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur le Maire informe que, pour le bon fonctionnement des services entretien des bâtiments et restaurant scolaire, un agent devra être embauché du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 inclus pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures.

 Cet agent sera recruté sur le grade d’adjoint technique en CDD et sa rémunération se fera sur la base de l’indice brut 367 pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte cette embauche et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-08**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : personnel : embauche d’un agent pour besoin occasionnel à la cantine**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur le Maire fait savoir qu'afin d’assurer le bon fonctionnement du service à la cantine, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour besoin occasionnel à temps non complet du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 inclus à raison d’1h30 par jour d’école.

 La rémunération s'effectuera sur la base de l'indice brut 367 au prorata des heures effectuées. Elle bénéficiera des congés payés.

 Le Maire est autorisé à effectuer le recrutement et à signer les documents se rapportant à cette embauche.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-09**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : personnel : embauche d’un agent pour besoin occasionnel à la cantine**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur le Maire fait savoir qu’un élève de l’école des Perrières doit être accompagné le midi au restaurant scolaire pour une aide à la prise des repas.

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour besoin occasionnel à temps non complet du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 inclus les jours de présence de l’enfant.

 La rémunération s'effectuera sur la base de l'indice brut 367 au prorata des heures effectuées. Elle bénéficiera des congés payés.

 Le Maire est autorisé à effectuer le recrutement et à signer les documents se rapportant à cette embauche.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-10**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : cantine – accueil de loisirs – accueil périscolaire – entretien des locaux : renouvellement contrat d’un agent en CDD du 1er septembre au 31 octobre 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de Camille Léauté avec les conditions suivantes :

• poste d’adjoint technique polyvalent à l’entretien des locaux, au restaurant scolaire, à l’accueil périscolaire et à l’accueil de loisirs

• pour la période du 1er septembre au 31 octobre 2023

• avec une durée hebdomadaire annualisée de 32h50

• avec une rémunération sur la base de l’indice brut 367

 Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant à cette embauche.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-11**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : BP commune : admissions en non-valeur**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur Gildas Pérennez, Adjoint aux finances, informe que le comptable du Trésor Public de Loudéac propose d’admettre en non-valeur les sommes suivantes sur le budget commune :

► 15 € : dette d’accueil de loisirs de 2016 suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation mettant fin à l’existence des créances.

► 198,03 € : dette de cantine de 2018-2019 suite au décès de ce créancier et à la renonciation de succession de ses héritiers.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte d’admettre cette somme en non-valeur et décide d’émettre un mandat au compte 6541 sur le budget primitif 2023.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-12**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : Renouvellement de la ligne de trésorerie de la Banque Postale**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur Gildas Pérennez, Adjoint aux finances, informe que la ligne de trésorerie de la Banque Postale arrive à échéance.

 Après étude, il propose de ne pas la renouveler.

 A l’unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-13**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : Proposition d’adhésion à la mission de l’ADAC pour la recherche de financements des projets d’investissement**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur Gildas Pérennez, Adjoint aux finances, explique que l’'ADAC 22 répond aux demandes des communes en matière d'assistance aux maîtres d'ouvrage publics. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage est un service public départemental de solidarité et mutualisation proposé aux collectivités.

Cet organisme propose une nouvelle mission d’accompagnement dans la recherche de financements pour les projets d’investissement et du montage de dossier.

L’ADAC propose un abonnement annuel de 150 €.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’adhérer cette nouvelle mission.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-14**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : Participation de la commune à l’achat de fournitures scolaires pour l’école des Perrières**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur Gildas Pérennez, Adjoint aux finances, explique qu’aujourd’hui, la commune verse une subvention pour les fournitures scolaires à l’Amicale Laïque à chaque rentrée scolaire en fonction du nombre d’élèves inscrits.

Toutefois, l’Amicale Laïque n’étant pas compétente pour gérer ces factures, il est nécessaire que l’école crée un compte OCCE qui permettra la gestion de ces achats. La commune ne verserait plus la subvention à l’Amicale Laïque mais à l’OCCE.

Pour cette année scolaire, la commune va payer la facture de rentrée aux fournisseurs puis verser le solde de la subvention à l’OCCE.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte cette proposition.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-15**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : Paiement de commune des entrées de la piscine des élèves des cycles 2 et 3 de l’école des Perrières**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur Gildas Pérennez, Adjoint aux finances, explique que la piscine est une dépense obligatoire pour les cycles 2 et 3 (CP au CM). Jusqu’à maintenant, c’est l’Amicale Laïque qui prenait en charge cette dépense.

Aussi, à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, il est proposé que ce soit la commune qui prenne en charge directement les frais de piscine pour les élèves de cycles 2 et 3.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte cette proposition.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-16**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : répartition du FPIC**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Monsieur le Maire informe que, par délibération en date du 4 juillet 2023, le Conseil Communautaire de LCBC a statué sur les modalités de répartition dérogatoire libre du FPIC, votée à la majorité relative et mettant de fait en cause le principe de solidarité financière approuvé par PFFS.

L’unanimité n’ayant pas été atteinte lors du vote en conseil communautaire, il convient de prendre en compte la délibération de l’EPCI votée à la majorité des deux tiers. La décision de l’EPCI devra recueillir l’approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération du conseil communautaire. A défaut de délibération des communes dans ce délai, elles sont réputées l'avoir approuvée.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération de l’EPCI :

«  Il est proposé aux membres du conseil communautaire de statuer sur une répartition dérogatoire au droit commun pour répartir le FPIC 2023 d’un montant de :

- 1 500 448 € attribué au bloc communal (communes et EPCI) : PART REVERSEMENT

- 131 478 € dus par le bloc communal (communes et EPCI) : PART PRELEVEMENT

Sur la base des orientations budgétaires et des principes arrêtés dans le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité, la répartition du PFIC 2023 pourrait s’opérer sur la base du mode dérogatoire libre.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|   | **Prélèvement de droit commun** | **Reversement de droit commun** | **Prélèvement dérogatoire libre** | **Reversement dérogatoire libre** | **% Reversement dérogatoire libre** |
| **Part EPCI** | -46 262 | 527 932 | -113 122 | **1 290 968** | **86.04%** |
| **Part communes membres** | -85 216 | 972 516 | -18 356 | **209 480** | **13.96%** |
| **TOTAL** | **-131 478** | **1 500 448**  | **-131 478** | **1 500 448**  | **100.00%** |

En contrepartie du choix du mode dérogatoire libre, l’EPCI contribuera à partager la croissance du développement économique et à assurer une solidarité financière à l’échelle des 41 communes (DSC et DAC).

Il est proposé de répartir la part communale selon un critère population DGF.

Vu le pacte fiscal et financier de Solidarité de Loudéac Communauté Bretagne Centre ;

Le conseil communautaire décide

1. A la majorité qualifiée de choisir le mode dérogatoire libre de répartition du FPIC 2023
2. De prendre acte des deux votes contre des élus des communes de Mérillac et Laurenan étant précisé qu’en cas de réitération de cette position par délibération d’au moins un conseil municipal – prise dans un délai de deux mois à partir de la notification de la délibération de l’EPCI aux communes – le mode de répartition du FPIC serait celui de droit commun.
3. De préciser que si le mode de droit commun est retenu, les montants de DSC 2023 seraient corrigés lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.
4. De notifier la délibération aux communes membres de l’EPCI.

**Aussi, après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal de Trévé :**

 • DECIDE la répartition du FPIC selon le mode dérogatoire libre

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-17**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : Contrat restauration scolaire : avenant du 1/7/23 au 3/9/2023 et renouvellement du contrat à compter du 04/09/2023**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Monsieur Gildas Pérennez, Adjoint aux finances, rapporte que le contrat avec la société de restauration Convivio est arrivé à échéance le 30 juin 2023.

Aussi, il est proposé :

* Un avenant au contrat pour couvrir la période 01/07/2023-03/09/2023 dans les mêmes conditions que le contrat en cours
* Un nouveau contrat pour la période 04/09/2023-03/09/2024. Le Marché est reconductible tacitement au maximum 2 fois, soit jusqu’au 03/09/26 au plus tard. Le Marché n’est pas reconductible au-delà de cette date.

Prix du repas : 2.6786 € HT

Nombre de repas minimum : 20 900 repas/an

Indemnité forfaitaire par repas manquant : 0.85 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, émet un avis favorable à ces deux propositions.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-18**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

OBJET **: Règlement intérieur de la cantine**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Madame Ozanne Mauvieux, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires, donne lecture du règlement intérieur de la cantine, annexé à la présente délibération, qui sera applicable à compter du 4 septembre 2023.

 Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le règlement intérieur de la cantine.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-19**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

OBJET **: Vestiaires du restaurant scolaire**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient le devis de la société Henri Julien pour 2 meubles vestiaires 3 portes au prix unitaire de 350 € HT.

 Cette dépense de 700 € HT sera mandatée en section d’investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-20**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

OBJET **: Mairie : renouvellement du parc informatique**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 **Secrétaire de séance** :

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient le devis de la société JVS pour l’achat d’un serveur et de trois ordinateurs ainsi que leur équipement pour un montant de 7 694,95 € HT.

 Cette dépense sera mandatée en section d’investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-21**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

OBJET **: Propositions avant intervention d’un médiateur – riverain 41 Le Hinlée / commune de Trévé**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur le Maire informe que Monsieur Hervy, résidant 41 Le Hinlée, a déposé une requête au tribunal administratif suite à un litige datant de février 2021 concernant le curage des douves bordant sa propriété.

Le tribunal administratif impose une médiation entre la commune et Monsieur Hervy.

 Avant la médiation, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Hervy. Une solution a été proposée et acceptée par Monsieur Hervy : busage des douves sur 25 mètres et remblayage. Ces travaux seraient faits par les employés communaux à l’automne et la facture de tubes Ecopal serait partagée en deux parts égales entre les deux parties.

 Suite à accord avec Monsieur Hervy, la médiation est annulée.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions (A.Basset, M.Ferguson et G.Adelis) :

• EMET un avis favorable sur cet accord

• ACCEPTE une prise en charge pour moitié des frais d’achat des tubes Ecopal

• DECIDE que la commune ne prendra en charge aucun frais (avocat et autres) relatifs à la médiation

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-22**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

OBJET **: Voirie : devis panneaux**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient les devis de la société Décograph pour l’achat de :

• 2 panneaux « passage interdit au public » pour le terrain de foot : 30 € HT

• 2 panneaux directionnels (Bel-Air : un panneau avec une flèche à gauche et un panneau avec une flèche à droite) et 2 panneaux d'entrée de village (Le Bout du Pré et La Croix des Landes) : 36 € HT.

 Les factures seront payées en section d’investissement du budget communal.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-23**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : Voirie : achat d’une épareuse Caroni**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide l’achat d’une épareuse d’occasion de marque Caroni, identique à celle que la commune possède déjà.

 La facture de 1 600 € TTC, au nom de Monsieur Alain Bihouée, sera payée en section d’investissement du budget communal.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-24**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : Logement 8 rue de la Croix Rieux : achat de radiateurs**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire, propose de remplacer les 5 radiateurs et le sèche-serviettes du logement sis 8 rue de la Croix Rieux.

 Après avoir présenté les devis, le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient le devis de Sonepar pour un montant de 1 578,19 € HT.

 La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-25**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : devis nettoyage des façades de l’école et cour, bibliothèque et maison des lutins**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Après avoir présenté les devis, le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient le devis de la société Prop & Net pour le nettoyage des murs extérieurs de l’école et la cour, de la bibliothèque et de la maison des lutins pour un montant de 1 436 € HT.

 La dépense sera mandatée en section de fonctionnement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-26**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : travaux peinture de la fresque du pignon de la maison des lutins**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire, propose de faire des travaux de rafraîchissement de peinture de la fresque de la maison des lutins.

 En 2005, c’est Monsieur Jacques Gauvry qui l’avait réalisé.

 Après avoir pris contact avec ce dernier, Brigitte Jéglot présente son devis qui s’élève à 2 500 € TTC.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, émet un avis favorable pour ces travaux.

 La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-27**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : Bâtiments communaux : devis réparation couverture**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire, informe qu’elle a contacté trois couvreurs pour divers travaux mais seul l’entreprise Philippe Lainé a répondu.

Les travaux concernent :

 - local poubelles salle des fêtes (gouttières) : 110 € HT

 - église (ardoises et gouttières partie basse) : 220 € HT

 - foyer des jeunes (suppression du châssis et remplacement par des ardoises) : 440 € HT

 - 5 rue Emile Jégard (réparation tête de cheminée, couronne et gouttières) : 440 € HT

 Soit un total de 1 210 € HT.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient ces devis et décident de mandater les factures en section d’investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-28**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2022-09-09 DU 12/7/2022**

**OBJET : Vente chemin rural n°CR 23 à Monsieur Jean-Yves Robin et Madame Florence Urvoy**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 12 juillet 2022, le Conseil Municipal avait accepté la vente du chemin rural CR23 à Kergohy à Jean-Yves Robin et Christian Robin. Or, les acquéreurs sont désormais Jean-Yves Robin et Florence Urvoy.

 La délibération est reprise dans les mêmes termes, soit :

 Gérard Mathécade, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Jean-Yves Robin et Made Florence Urvoyqui souhaitent acquérir le chemin rural situé à Kergohy cadastré ZV 19 d’une contenance de 1 800 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

● accepte de vendre une partie de ce chemin (environ les 2/3) à l’euro symbolique à Jean-Yves Robin

● accepte de vendre une partie de ce chemin (environ le 1/3) à l’euro symbolique à Florence Urvoy

● décide que les frais d’hypothèques et de notaire seront à la charge des demandeurs.

• désigne Monsieur le Maire pour signer cet acte

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-29**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : spectacle de Noël**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de « Jazz Kreiz Breizh » pour un spectacle de magie qui sera offert aux élèves des deux écoles de la commune, aux enfants de la microcrèche et ceux en garde chez les assistantes maternelles de la commune le 21 décembre 2023.

 La prestation s’élève à 690 € auxquels il convient d’ajouter les frais kilométriques pour 90 €.

 Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-30**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : avenant au contrat de maintenance du site Internet**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Laurent Jouanno, Adjoint au Maire, présente l’avenant du cabinet Phm-Consultant d’un montant annuel de 56 €.

 Cet avenant concerne la sous-traitance du paiement direct des frais d’hébergement à LWS.

  Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-31**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : litige clotûre terrain 23 Hameau de Bonne Brousse**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Monsieur le Maire informe qu’il a été contacté par la propriétaire du terrain sis 23 Hameau de Bonne Brousse car son paysagiste a posé une partie de la clôture sur le domaine public.

Afin d’éviter d’avoir à refaire ses travaux de clôture, cette dernière souhaite acheter cette partie du domaine public d’environ 10 m².

 Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix contre, une voix pour (G.Pasco) et 3 abstentions (G.Mathécade, L.Jouanno et C.Fraboulet) n’accède pas à sa demande.

 Il sera demandé à la propriétaire de ce lot de défaire sa clôture et de la reconstruire en limite de terrain en suivant les bornes du géomètre.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-32**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : salle des fêtes et salle omnisports : convention de mise à disposition avec le club des Spadassins année scolaire 2023-2024**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Laure Ivanov, Adjointe au Maire, propose de renouveler la convention de mise à disposition de la salle des fêtes les mercredis de 17h à 21h au club des Spadassins durant l’année scolaire 2023-2024.

Elle informe aussi que ce club souhaite avoir un créneau le samedi matin à la salle de sports.

 Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

• DECIDE de renouveler la convention de mise à disposition de la salle des fêtes.

• ACCEPTE la mise à disposition de la salle omnisports.

• DECIDE que l’association devra s’acquitter d’une location annuelle forfaitaire de 250 € (200 € pour la salle des fêtes et 50 € pour la salle de sports).

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-06-33**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 20 juillet 2023

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 18

**OBJET : salle omnisports : convention de mise à disposition avec le SESSAD durant l’année scolaire 2023-2024**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 13 juillet 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G.

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à BASSET A.

 FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TREHOREL V.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

 Laure Ivanov, Adjointe au Maire, propose de renouveler la convention de mise à disposition de la salle omnisports les lundis de 17h à 19h au SESSAD de Loudéac durant l’année scolaire 2023-2024.

 Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

• DECIDE de renouveler la convention de mise à disposition de la salle omnisports.

• DECIDE que le SESSAD devra s’acquitter d’une location annuelle forfaitaire de 80 €.

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 25 juillet 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,